

Nombre de conseillers

En exercice : 49

Présents : 42

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 46

Délibération n° 2021D55

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la Martelle – Rue de la Martelle – 85170 LE POIRE-SUR-VIE, le **lundi 17 mai 2021**.

Présents :

AIZENAY : F. ROY, M. TRAINEAU, S. ADELEE, R. URBANEK, Ph. CLAUTOUR

APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, M-D. VILMUS

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER, C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, C. RENARD, F. GUILLET, M. CHARRIER ENNAERT, Ph. SEGUIN, J-L. RONDEAU, A. MARTIN, N. KUNG

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés :

AIZENAY : C. BARANGER donne pouvoir à M. TRAINEAU, I. GUERINEAU donne pouvoir à S. ADELEE, Ch. GUILLET donne pouvoir à Ph. CLAUTOUR

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. ROCHAIS donne pouvoir à C. RENARD

Absents :

AIZENAY : F. MORNET

BELLEVIGNY : R. PLISSON

LES LUCS-SUR-BOULOGNE : C. ROUX

OBJET : Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 7 février 2018 avec les chantiers du réemploi.

Par délibération du Conseil d'Agglomération de La Roche sur Yon du 19/12/2017, du Conseil Communautaire de Vie et Boulogne du 6/11/2017 et du Conseil Communautaire du Pays des Achards du 22/11/2017, les trois EPCI se sont engagés à soutenir le démarrage de la recyclerie portée par l'Ecocyclerie Yonnaise, nouvellement dénommée les Chantiers du Réemploi.

La convention pluriannuelle d'objectifs signée le 7 février 2018 par l'association et les 3 EPCI précise les engagements réciproques des parties pour le démarrage de l'activité recyclerie de 2018 à 2021.

Des nouveaux locaux sont prévus pour mai/juin 2021. Cependant (environ 2ans) et les ruptures de charges importantes occasionnées n'ont pas permis le développement de l'activité tel qu'attendu. Les Chantiers du Réemploi ont besoin d'un soutien financier supplémentaire estimé à 10 000€ pour 2021 réparti entre les 3 EPCI.

Monsieur le Vice-Président propose par conséquent d'approuver le projet d'avenant joint à la présente délibération.

La répartition de la subvention de fonctionnement 2021 entre les trois EPCI se fera de la manière suivante :

EPCI	Population INSEE en vigueur	%	2021		Total
LRSYA	98564	61,61%	24 644 €	6 161 €	30 805 €
CCPA	18317	11,45%	4 580 €	1 145 €	5 725 €
CCVB	43101	26,94%	10 776 €	2 694 €	13 470 €
	159982		40 000 €	10 000 €	50 000 €

Pour Vie et Boulogne, le montant supplémentaire est donc de 2 694 €.

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'avenant joint à la présente délibération.
- De porter la subvention à 13 470 euros au titre de l'année 2021.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....
 Pour copie conforme au registre,
 Le dix-huit mai deux mille vingt et un.

Le Président,
Guy PLISSONNEAU



Publiée et affichée le : 18 mai 2021

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat